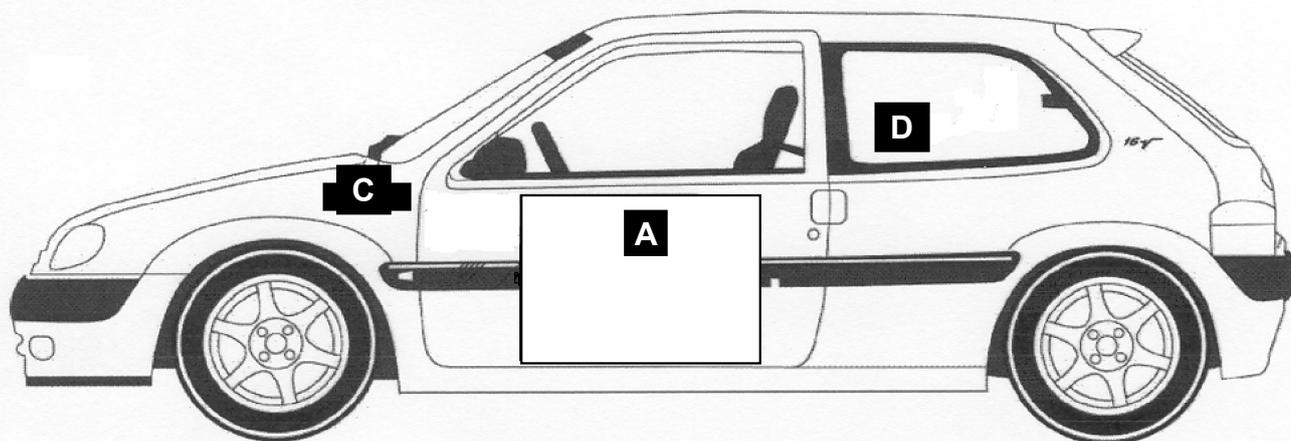


## Annexe 2 : Numéros de Course et Publicité



**A - PANNEAUX DE COMPETITION ( 70 x 50 cm )**  
sur les portes avant

**B - PLAQUE DE RALLYE AVANT ( 43 x 21,5 cm )**  
au milieu et en bas du capot

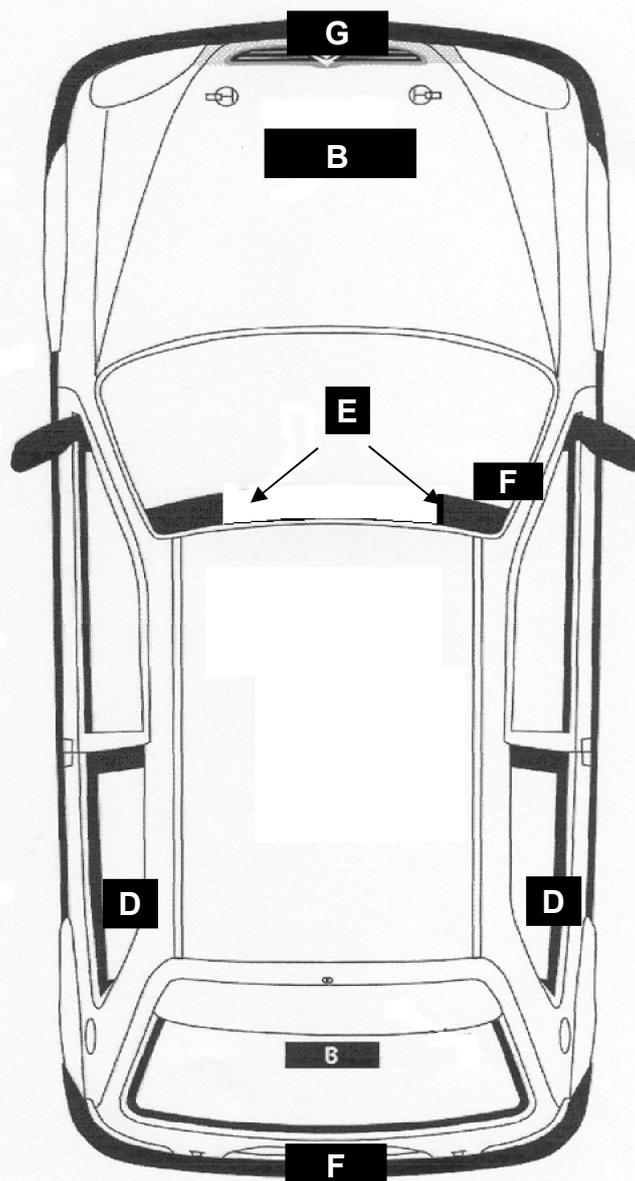
**C - NOM DE L'EQUIPAGE ET DRAPEAU DE NATIONALITE**  
possible sur les vitres latérales

**D - NUMERO DE COURSE ( 22 cm de haut )**  
sur les vitres latérales arrière et pare-brise arrière

**E - BANDEAUX DE PARE BRISE ( 25 x 10 cm )**  
( publicité facultative )  
à droite et à gauche en haut du pare-brise

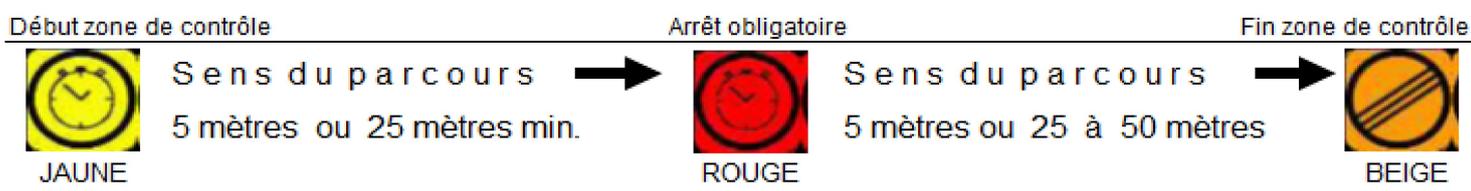
**F - PLAQUES D'IDENTIFICATION ( 21 x 14 cm )**  
à l'avant du pare-brise (10cm en dessous  
de l'angle supérieur droit)  
et à l'arrière à l'emplacement de la  
plaque d'immatriculation d'origine

**G - PUBLICITE ORGANISATEUR ( 52 x 11 cm )**  
à l'emplacement de la plaque  
d'immatriculation d'origine



## Annexe 3 : Signalisation des contrôles

Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ



PARC FERME DE DEPART

Sortie



Entrée

PARC FERME DE FIN D'ETAPE



PARC D'ASSISTANCE



PARC FERME DE REGROUPEMENT



ASSISTANCE



REGROUPEMENT



REGROUPEMENT



ASSISTANCE



SIGNALISATION POUR UNE EPREUVE SPECIALE



50 à  
200 m



ES



200 à 500 m  
Lampe à éclats ou tout  
autre dispositif lumineux  
visible de jour



CONTRÔLE DE PASSAGE

LIAISON



LIAISON

## Annexe 4 : SECURITE

### 1 ) SECURITE GENERALE

#### 1.1 Plan de Sécurité

Un plan de sécurité sera établi et comportera :

- 1.1.1 Le lieu d'implantation de la Direction de Course
- 1.1.2 Le nom des différents responsables :
  - Directeur de Course
  - Médecin Chef
  - Organisateur Technique
  - Responsables des épreuves spéciales
- 1.1.3 Les coordonnées des différents services de sécurité :  
Gendarmerie - Hôpitaux - SAMU - Service d'Incendie - Service de Dépannage - Croix-Rouge
- 1.1.4 L'itinéraire complet avec les secteurs de liaison détaillés
- 1.1.5 Le plan de sécurité des épreuves spéciales comportant la liste des principaux officiels, des services d'urgence, des numéros de téléphone, etc. et la carte détaillée des épreuves.
- 1.1.6 Le plan de sécurité prévoit les dispositions qui assurent la sécurité du public, des équipages et des officiels de l'épreuve.

#### 1.2 Organisateur Technique

- 1.2.1 L'Organisateur Technique fait partie du Comité d'Organisation et a participé à la réalisation du plan de sécurité.
- 1.2.2 Pendant le Rallye, il se tiendra en liaison permanente avec la Direction de Course, le Médecin Chef et le départ des Epreuves Spéciales, par téléphone et par radio.
- 1.2.3 Il sera chargé de l'application du Plan de Sécurité.  
L'Organisateur Technique sera assisté dans chaque épreuve spéciale d'un délégué.
- 1.2.5 L'Organisateur Technique (ou son délégué) effectuera l'inspection de la Spéciale et certifiera sa conformité avec le plan de sécurité avant le passage de la voiture tricolore. ( h - 90' )

#### 1.3 Contrôle

- 1.3.1 Le contrôle du respect du plan de sécurité sera sous la responsabilité finale du Directeur de Course.
- 1.3.2 Dans les rallyes d'un championnat FIA, l'Observateur prêtera une attention particulière sur les procédures de sécurité.

### 2 ) SECURITE DU PUBLIC

Une priorité essentielle du plan de sécurité est de garantir la sécurité du public se trouvant dans les parages, y compris les spectateurs.

#### Information

Une information principalement à l'attention du public sera effectuée par différents moyens :

- Médias écrits, parlés, télévisés
- Mise en place de panneaux d'information sur et aux abords des parcours d'épreuve
- Envoi aux riverains d'informations sur le passage du rallye
- Dans les épreuves spéciales, diffusion de messages audio par les voitures INFO circulant dans l'heure précédant le passage des concurrents

Les voitures INFO équipées de hauts parleurs s'arrêtent à tous les points sensibles et diffusent des messages à l'attention du public et s'assurent, si nécessaire, que ceux qui occupent des endroits dangereux en soient éloignés.

### **3 ) SECURITE DES EQUIPAGES CONCURRENTS**

#### **3.1 Moyens de Sécurité**

##### **3.1.1** Au départ de chaque épreuve spéciale :

- 1 véhicule d'intervention avec médecin et infirmier formés aux secours d'urgence
- 1 ambulance
- 1 dépanneuse

##### **3.1.2** Aux points intermédiaires du parcours des épreuves spéciales de + de 15 km :

- 1 véhicule d'intervention avec médecin et infirmier formés aux secours d'urgence
- 1 ambulance
- 1 dépanneuse (si disponible)

#### **3.2 Mesures préventives (Signalisation et Balisage)**

##### **3.2.1** Les routes et chemins d'accès seront fermés à la circulation.

##### **3.2.2** Les voitures d'ouverture vérifieront la mise en place du dispositif et aviseront immédiatement le PC du rallye de toute omission qui sera réparée avant le commencement de l'épreuve.

##### **3.2.3** Des postes de commissaires seront répartis sur le parcours afin de faire respecter les emplacements interdits aux spectateurs, ainsi que l'interdiction de circuler prévue par arrêté.

#### **3.3 Surveillance**

##### **3.3.1** Un réseau radio ( implantation tous les 3 km maximum ) spécifique à chaque épreuve spéciale sera mis en place pour permettre le suivi des véhicules et la surveillance du déroulement du rallye.

##### **3.3.2** Chaque point radio sera identifié sur le carnet d'itinéraire et, sur le parcours par un panneau portant le symbole du point radio.

##### **3.3.3** Un panneau avertisseur sera placé à environ 100 mètres avant le point radio.

##### **3.3.4** Un point radio sera situé à proximité des ambulances sur le parcours . Un panneau supplémentaire (croix rouge) se trouvera à cet endroit en dessous du panneau du point radio.

Le suivi des véhicules sera effectué à la fois au PC du rallye et par le Responsable de l'épreuve.

##### **3.3.5** Chaque voiture de course sera équipée d'une balise GPS autonome permettant de connaître son déplacement et sa localisation à tout moment du rallye.

#### **3.4 Signalisation ( Croix Rouge / OK )**

##### **3.4.1** Un panneau de signalisation format A4 portant les dessins **Croix Rouge** et **OK** sera remis à chaque équipage afin qu'il puisse signaler les suites d'un accident.

La règle d'utilisation de ce panneau sera mentionnée sur le document.

#### **3.5 Evacuation**

##### **3.5.1** Un itinéraire d'évacuation est prévu pour chaque épreuve spéciale.

##### **3.5.2** Les services d'urgence des hôpitaux situés dans la région seront en état d'alerte.

##### **3.5.3** Un hélicoptère de la Gendarmerie Nationale et/ou Sécurité Civile en alerte pourra intervenir si nécessaire.

#### **Voitures de sécurité**

a) H - 90 minutes : voiture Tricolore (Direction de Course) . Vérification de la mise en place.

b) H - 85 minutes : voiture Organisateur Technique. Vérification du dispositif de sécurité.

c) H - 80 minutes : voiture Autorité. Validation du dispositif des ES.

d) H - 55 minutes : voiture info. Information du public sur les consignes de sécurité.

e) H - 50 à H - 35 minutes : voitures "promotion" . Partenaires de l'épreuve

f) H - 35 minutes : Observateur Fédéral ou Régional.

g) H - 30 minutes : voiture info sono "Sécurité" . Information du public sur les consignes de sécurité.

h) H - 30 à H - 25 minutes : voitures 000 (2 maxi). Information du public sur un départ proche

i) H -20 à H - 15 minutes : voiture 00. Dernière vérification du dispositif et de l'état de la route.

j) H - 10 minutes : voiture 0. Conditions de course

Les voitures de sécurité sont équipées de moyens de communication avec la Direction de Course.

